

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER
Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2024-10-05-47

OBJET : MARCHE « TRAVAUX DE REPARATION ET DE MAINTENANCE DU RESEAU D'EAUX USEES DU SIVOM DU LITTORAL DES MAURES 2025-2028 » – SELECTION DE L'ENTREPRISE

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre à 10h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 13 novembre 2024 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Philippe LEONELLI, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres titulaires en exercice : 7

Membres présents :

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer
Jacques BUTTARD, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer

Membre excusé et représenté :

Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix Valmer, représenté par Jacques BUTTARD

Secrétaire de séance : Pierre MONETON

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer

Monsieur Le Président informe les délégués syndicaux que le marché « Travaux de réparation et de maintenance du réseau d'eaux usées du SIVOM du littoral des Maures 2025-2028 » a été lancé le 14 octobre 2024, avec une date limite de réception fixée au 4 novembre 2024.

L'ouverture des plis a été réalisée le 7 novembre 2024.

1 pli a été reçu dans les délais et ouvert :
- DALL'ERTA

Critères de jugement des offres :

- 1- Prix des prestations noté sur 40 points
- 2- Valeur technique des prestations notée sur 60 points

L'analyse de l'offre est la suivante :

	DALL'ERTA
Prix des prestations (sur 40)	40
Valeur technique (sur 60)	60
Total (sur 100)	100

Considérant le rapport d'analyse des offres (cf. annexe 7),
Considérant qu'au regard des critères de jugement des offres pondérés définis dans le règlement de la consultation,
l'offre de la société DALL'ERTA est considérée comme étant économiquement avantageuse,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- d'attribuer le marché « travaux de réparation et de maintenance du réseau d'eaux usées du SIVOM du littoral des Maures 2025-2028 » à l'entreprise DALL'ERTA - pour un montant de 106 154,50 euros HT,
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les documents se référant au marché susmentionné,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2025 – M49 de la Station d'Épuration – Service Réseaux

Le Comité Syndical,

Où, l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,

-ATTRIBUE le marché « travaux de réparation et de maintenance du réseau d'eaux usées du SIVOM du littoral des Maures 2025-2028 » à l'entreprise DALL'ERTA pour un montant de 106 154,50 euros HT,

-AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous les documents se référant au marché susmentionné,

-DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2025 – M49 de la Station d'Épuration – Service Réseaux.

POUR EXTRAIT CONFORME

A La Croix Valmer,

Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le **29 NOV. 2024**

Le Président,

Philippe LEONETTI
Maire de Cavalaire-sur-Mer





Sivom du littoral des Maures

Rapport d'analyse des offres

OBJET : Travaux de réparation et de maintenance du réseau d'eaux usées du SIVOM du Littoral des Maures 2025-2028

Date et heure de remise des plis : 4 novembre à 12h

Le registre des dépôts fait état d'un (1) pli remis

Pli
DALL ERTA

Toutes les pièces demandées ont bien été fournies.

Rappel :

Le jugement définitif sera effectué à partir des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique des prestations : 60 %

Le prix des prestations sera noté sur 40 points :

Note pondérée du prix sur 40 points : Note A = (prix le plus bas P0 / prix du candidat PA) x40.

Note A : note affectée à l'entreprise examinée

P0 : prix moins disant

PA : prix de l'entreprise

La valeur technique sera notée sur 60 points concernant les éléments de critères méthodologiques suivants :

- Procédure en cas d'intervention urgente : 2 points
- Délai pour début des travaux suite à un appel pour une intervention urgente : 2 points
- Procédure pour intervention usuelle (ex : petite réparation, changement de tampon) : 1 point
- Délai pour début des travaux suite à un appel pour une intervention usuelle : 2 points
- Procédure pour intervention plus importante (ex : remplacement de tronçon) : 2 points
- Délai pour début des travaux suite à un appel pour une intervention plus importante : 1 point

Les offres présentant des délais ou des procédures impossibles à réaliser seront notées 0.

Note pondérée de la valeur technique sur 60 points : Note B = (valeur technique la plus haute T0 / valeur technique du candidat TB) x60.

Note B : note affectée à l'entreprise examinée

T0 : valeur technique de l'entreprise mieux disante

TB : valeur technique de l'entreprise

Sur le critère « Prix des prestations » (40%) :

Après étude du DQE, il apparaît que les prix 303A, 303B et 306 qui sont des moins-values ont été comptabilisés comme des plus-values.

Le montant inscrit dans le DQE et dans l'acte d'engagement est de 106 454,5 € HT soit 127 745 € TTC. Après prise en compte des moins-values, ce montant s'élève à 106 154,5 € HT soit 127 385,4 € TTC.

	DALL ERTA
DQE modifié Montant en euros HT	106 154,5 €
DQE modifié Montant en euros TTC	127 385,4 €
Note A sur 10	10
Note A pondérée (40%)	40

Sur le critère « Valeur technique » (60%) :

	DALL ERTA
Procédure en cas d'intervention urgente	Procédure bien décrite et adaptée à la demande.
Note sur 2	2
Délai pour début des travaux suite à un appel pour une intervention urgente (48h max)	Intervention sans machine : 30min. Avec machine : 45 à 90min sous réserve d'une ATU faites par le MOA si nécessaire.
Note sur 2	2
Procédure pour intervention usuelle (ex : petite réparation, changement de tampon)	Procédure bien décrite et adaptée à la demande.
Note sur 1	1
Délai pour début des travaux suite à un appel pour une intervention usuelle	Délai retour DT (MOA) : 9 jours Délai retour DICT (entreprise) : 7 jours
Note sur 2	2
Procédure pour intervention plus importante (ex : remplacement de tronçon)	Procédure bien décrite et adaptée à la demande.
Note sur 2	2
Délai pour début des travaux suite à un appel pour une intervention plus importante	Comme pour les interventions usuelles mais en prenant en compte les impératifs des Communes (Période de vacances scolaires, manifestations, situation géographique) et la disponibilité des matériaux si certains sont spécifiques.
Note sur 1	1
NOTE B sur 10	10
Note B pondérée (60%)	60

En conclusion,

	DALL ERTA
Prix des prestations (40%)	40
Valeur technique (60%)	60
Total (sur 100)	100

Au regard des critères de jugement des offres pondérés définis dans le règlement de la consultation, il est proposé à la commission de déclarer l'offre de l'entreprise **DALL ERTA** comme étant économiquement avantageuse.

A Cavalaire sur Mer, le 7 novembre 2024